

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■																	
		p1	communautaire récréatif			■															
		u1	utilité publique légère				■														
LOGEMENTS	LOGEMENTS	Nombre de logements min.		1	0																
		Nombre de logements max.		1	0																
STRUCTURE / BÂTIMENT	STRUCTURE / BÂTIMENT	Isolée		■																	
		Jumelée																			
		Contiguë																			
BÂTIMENT	BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		2	--																
		Largeur minimum (m)		7	--																
		Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		67	--																

TERRAIN	TERRAIN	Superficie minimum (m ²)	420	--																
		Largeur minimum (m)	15	--																
		Profondeur minimum (m)	27	--																

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum (m)	6	--																	
		Avant maximum (m)	--	--																	
		Latérale minimum (m)	1	--																	
		Total des deux latérales minimum (m)	4	--																	
		Arrière minimum (m)	6	--																	
		Espace naturel (%)	30	--																	
		Rapport espace bâti / terrain max.	0,3	--																	
		Rapport espace plancher / terrain max.	--	--																	
		Nombre de logement / hectare max.	--	--																	

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)																	
		(2)																	



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	Ha 720
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) PIIA 002 - Implantation en montagne
(2) Art. 8.3.8 - Location en court séjour

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2013-05-16	2013-U53-34	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53	
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54	
MISE À JOUR: juin 2013	